

BILAN SYNTHETIQUE
ASS GESTION CFA DES UNIVERSITES CENTRE-VAL DE LOIRE
Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net				
Actif immobilisé : Immobilisations incorporelles - Fonds commercial - Autres Immobilisations corporelles Immobilisations financières TOTAL I	229 544 5 163 904 11 277 5 404 725	224 773 3 764 142 3 988 915	4 771 1 399 762 11 277 1 415 810	8 042 1 380 083 10 981 1 399 106	Capitaux propres Capital Ecart de réévaluation Réserves : - Réserve légale - Réserves réglementées - Autres	1 005 801	1 005 801
Actif circulant : Stocks et en-cours (autres que marchandises) Marchandises Avances et acomptes versés sur commandes	6 415		6 415	620	Report à nouveau Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) Subventions d'investissement Provisions réglementées TOTAL I	6 483 256 251 319 4 114 15 8 151 792	5 720 123 763 133 463 465 7 952 522
Créances : Clients et comptes rattachés Autres Valeurs mobilières de placement Disponibilités (autres que caisse) Caisse	1 732 520 83 904 14 608 851	124 654 	1 607 866 83 904 14 741 390	1 231 176 11 390 15 762 978	Dettes Emprunts et dettes assimilées Avances et acomptes reçus sur commandes Fournisseurs et comptes rattachés Autres TOTAL III	- 8 940 963 837 041 9 791 180	- 9 265 993 955 354 10 241 548
Charges constatées d'avance (III)	88 573		88 573	71 664	Produits constatés d'avance (IV)	987	282 864
TOTAL GENERAL (I+II+III)	21 924 989	4 113 569	17 943 958	18 476 934	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	17 943 958	18 476 934

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE
 ASS GESTION CFA DES UNIVERSITES CENTRE-VAL DE LOIRE
 Edition du : 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	21 458 858	21 386 259
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement			Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	18 044 849	17 781 713	Subventions d'exploitation	173 504	-
Impôts, taxes et versements assimilés	240 842	219 140	Autres produits	138 910	
Rémunération du personnel	1 986 044	1 857 693	PRODUITS FINANCIERS	211 750	248 789
Charges sociales	794 657	676 461			
Dotations aux amortissements	425 669	405 091			
Dotations aux provisions	137 829	134 289			
Autres charges	67 175	47 966			
CHARGES FINANCIERES					
TOTAL (I)	21 697 065	21 122 353	TOTAL (I)	21 983 022	21 635 048
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	-	6 970	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	-	257 407
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	34 638	-			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	21 731 703	21 129 323	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	21 983 022	21 892 456
BENEFICE OU PERTE	251 319	763 133			
TOTAL GENERAL	21 983 022	21 892 456	TOTAL GENERAL	21 983 022	21 892 456



CFA des Universités
Centre - Val de Loire

ANNEXE DES COMPTES DU CFA DES UNIVERSITES CENTRE-VAL DE LOIRE

Année comptable du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

0	Périmètre des comptes annuels	page 1
1	Faits majeurs de l'exercice	pages 1 à 3
2	Principes, règles et méthodes comptables	page 3 à 4
3	Notes sur le bilan	pages 5 à 9
4	Notes sur le compte de résultat	pages 10 à 13
5	Autres informations :	
	➤ 5.1 Ressources non utilisées à la clôture de l'exercice	page 14
	➤ 5.2 Choix des clés de répartition et leur application	page 14
	➤ 5.3 Comptes de liaison	page 14
	➤ 5.4 Activités annexes	page 14
	➤ 5.5 Informations relatives aux constructions	page 14

0) PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels présentés sont ceux de l'Association Gestionnaire du CFA des Universités Centre-Val de Loire pour la période du 01/01 au 31/12/2025.

Le CFAIURC a été créé par convention entre la **Région Centre-Val de Loire et l'organisme gestionnaire du CFAIURC**. Il existe depuis le 05/07/2003 (date de publication au Journal Officiel) mais n'a débuté son activité qu'à compter du 01/01/2004. Il est devenu CFA des Universités Centre-Val de Loire en 2016.

Les comptes représentent l'activité du centre de formation d'apprentis ainsi que celle de l'organisme gestionnaire. Au vu des faibles montants concernant l'Association Gestionnaire, une seule comptabilité est admise.

Détail des écritures concernant les charges et produits de l'Association Gestionnaire :
Aucune écriture comptable sur l'année 2025

1) FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Le CFA des universités Centre-Val de Loire gère depuis la rentrée universitaire 2025, **202 groupes de formation** en apprentissage.

Les effectifs étaient de 2744 apprentis au 01/01/2025 et de 2605 au 31/12/2025. Soit une baisse des effectifs de 5%.

Le contexte

Le CFA est le partenaire privilégié des Universités d'Orléans et de Tours pour les formations en apprentissage. Les modalités de gestion sont définies dans les conventions de partenariat avec chacune des Universités. A compter de septembre 2021, **une convention tripartite** commune avec l'Université d'Orléans et l'Université de Tours acte du rôle de chacun, des responsabilités et du financement des formations. Celle-ci a été renouvelée en septembre 2024 pour la période 2024/2028. Une annexe financière annuelle précise les modalités applicables pour chaque année universitaire et notamment le calcul des contributions financières forfaitaires.

Un nouveau partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans - ESAD a pris effet en septembre 2025 et s'est traduit par la signature d'une convention cadre de coopération ainsi qu'une annexe financière.

Le financement des contrats d'apprentissage

Pour le secteur privé la prise en charge financière des contrats est assurée majoritairement par les Opérateurs de compétences (OPCO). Les entreprises financent la différence entre le prix et la prise en charge qui est le reste à charge.

À compter du 1er juillet 2025, le décret n° 2025-585 du 27 juin 2025 instaure une participation financière obligatoire de 750 € à la charge des employeurs pour le financement de chaque nouveau contrat d'apprentissage des formations de niveau 6 et 7. Pour la facturation des structures du secteur public, il faut distinguer la fonction publique territoriale et les autres fonctions publiques.

- Fonction publique territoriale : prise en charge par le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale) jusqu'à 100 % maximum selon les conditions en vigueur. Le CFA facture la collectivité ainsi que le CNFPT.
- Autres fonctions publiques (état, hospitalière, ...) : le CFA facture directement la collectivité selon le prix de la formation.

La facturation est réalisée selon les échéanciers prévus par la loi en fonction de la durée du contrat ou selon les échéances prévues dans la convention pour les entreprises du secteur public.

Le montant total du Chiffre d'affaires est de 21 458 858 €.

Les créances irrécouvrables, clients douteux et prises en charge non obtenues

Les factures imputées dans le compte clients douteux en 2024 et non recouvrées au 17/03/2026, malgré nos relances, ont été enregistrées en créances irrécouvrables pour un montant de 36 173 €.

Sont imputées en clients douteux, les factures adressées aux OCPO et aux entreprises avant le 01/09/2025 et non réglées au 17/03/2026. Une provision est constituée pour un montant de 124 654 €.

Le personnel du CFA des Universités Centre-Val de Loire

Le bilan social est détaillé dans le rapport moral d'activités.

Les indemnités de fin de carrière :

L'engagement au titre des indemnités de départ en retraite calculé au 31/12/2025 s'élève à 108 678 € charges comprises.

Compte tenu du versement de 90 000 € opéré en 2025 auprès d'ARIAL Assurances, il reste un solde d'engagement de 28 678 € mentionné dans cette annexe mais non comptabilisé car non significatif.

Les immobilisations

Les immobilisations acquises depuis 2021 sont autofinancées, le CFA supporte donc la totalité des amortissements, non compensés par une reprise de subvention.

Dans le cadre de la convention tripartite avec l'Université d'Orléans et l'Université de Tours, nous avons introduit une alternative pour certains investissements.

S'agissant de l'acquisition de matériel informatique, il est décidé le versement d'une attribution financière pour investissement du CFA des Universités à l'Université afin que la composante en fasse l'acquisition par le biais de son marché informatique. Une convention est conclue entre les parties indiquant que ce matériel sera propriété de l'Université.

Le résultat comptable

Au vu des excédents constatés, comme convenu dans la convention tripartite et en accord avec les présidents des Universités partenaires, une contribution complémentaire de 4 969 052 € est comptabilisée en 2025. La répartition entre les formations est calculée au prorata de la contribution 2025/2026.

Au 31/12/2025, il est donc constaté un excédent de recettes de 251 319 €.

Une proposition d'affectation en report à nouveau pour 251 319 € sera faite lors de l'assemblée générale. Cela permettra d'augmenter le report à nouveau afin de couvrir environ 5 mois de fonds de roulement et ainsi sécuriser le fonctionnement de l'association.

Aucune diminution de réserve pour projets pédagogiques n'est envisagée.

La continuité d'exploitation :

L'activité se poursuit pour les contrats d'apprentissage conclus en 2025 pour l'année universitaire 2025/2026.

La contribution volontaire des bénévoles

Néant

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Conventions générales comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels et selon les dispositions du règlement ANC n° 2020-08 applicables aux entités sans but lucratif. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue sur la base des durées suivantes :

- Matériel et outillage à caract. pédagogiques : 5 à 10 ans,
- Matériel de transport : 7 ans,
- Agencement : 7 ans
- .Matériel de bureau et informatique : 3 ans,
- Concessions, brevets et droits similaires : 3 à 10 ans,
- Mobilier : 10 ans

La durée de vie du matériel est estimée après avis du fournisseur de l'immobilisation.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations sont financées par des subventions d'investissement. Ces dernières sont reprises dans le compte de résultat au rythme des amortissements.

Valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Méthodes

Les comptes du CFA ont été présentés selon le plan comptable en vigueur.

3) NOTES SUR LE BILAN

Tableaux ci-joints :

- Immobilisations, Amortissements, Ventilation des amortissements et Subventions inscrites au compte de résultat
- Fonds propres
- Provisions inscrites au bilan
- Charges à payer et produits à recevoir
- Charges et produits constatés d'avance et charges à répartir

IMMOBILISATIONS (en €)

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
		Réévaluations	Acquisitions	Par virement	Par cession		
<u>Immobilisations incorporelles</u>							
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I							
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	229 543,81	-	-	-	-	229 543,81	
<u>Immobilisations corporelles</u>							
Terrains							
Constructions sur sol propres							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	4 268,73	-	-	-	-	4 268,73	
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	3 674 086,47	-	419 280,83	-	18 873,08	4 074 494,22	
Installations générales, agencements et aménagements divers	-					-	
Matériel de transport	22 334,41	-		-		22 334,41	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	910 948,02		158 645,06		6 786,02	1 062 807,06	
<u>Immobilisations corporelles en cours</u>	-					-	
Avances et acomptes	125 563,71		59 023,20		184 586,91	-	
Total III	4 737 201,34	-	636 949,09	-	210 246,01	5 163 904,42	-
<u>Immobilisations financières</u>							
dépôt et cautionnement versés	10 981,29		295,70		-	11 276,99	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 977 726,44	-	637 244,79	-	210 246,01	5 404 725,22	-

AMORTISSEMENTS

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I				
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	221 501,38	3 271,35	-	224 772,73
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains				
Constructions sur sol propres				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 339,91	609,82		1 949,73
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	2 516 568,60	367 162,48	18 873,08	2 864 858,00
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	22 334,41	-	-	22 334,41
Matériel de bureau et informatique, mobilier	807 109,78	64 910,51	6 786,02	865 234,27
Autres immobilisations corporelles	9 766,06			9 766,06
Total III	3 357 118,76	432 682,81	25 659,10	3 764 142,47
TOTAL GENERAL (I + II + III)	3 578 620,14	435 954,16	25 659,10	3 988 915,20

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Prov amort. Dérogatoires	
				Dotations	Reprises
<u>Immobilisations incorporelles</u>					
Frais d'établissement, de recherche et développement Total I					
Autres postes d'immobilisations incorporelles Total II	3 271,35				
<u>Immobilisations corporelles</u>					
Terrains					
Constructions sur sol propres					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	609,82				
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogiques	367 162,48				
Installations générales, agencements et aménagements divers					
Matériel de transport	-				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 910,51				
Autres immobilisations corporelles	-				
Total III	432 682,81	-	-	-	-
TOTAL GENERAL (I + II + III)	435 954,16	-	-	-	-

SUBVENTIONS

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice
1312 Subv équipement Région	918 531,33	121 151,22	9 316,52	1 030 366,03
1318 Taxe app pour investissement	2 295 712,61	2 057,77	16 342,58	2 281 427,80
131880 autres subventions équipement	76 167,91			76 167,91
139 Subv inscrites au compte de résultat	2 826 946,75	175 258,87	25 659,10	2 976 546,52

FONDS PROPRES

	Solde en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Réserves :					
Réserve pour investissement	600 000,00				600 000,00
Réserve pour projets	405 801,00				405 801,00
Report à nouveau	5 720 123,13	763 132,95		-	6 483 256,08
Résultat de l'exercice	763 132,95	- 763 132,95	251 319,49	-	251 319,49
Subventions d'investissement :					
Subvention région	918 531,33		121 151,22	9 316,52	1 030 366,03
Exonération taxe apprentissage	2 295 712,61		2 057,77	16 342,58	2 281 427,80
Autres subvention d'équipement	76 167,91		-	-	76 167,91
Subvention d'investissement inscrites au C.R.	- 2 826 946,75	-	175 258,87	- 25 659,10	- 2 976 546,52
TOTAL FONDS PROPRES	7 952 522,18	-	199 269,61	-	8 151 791,79

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Solde en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Solde en fin d'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				-
Provisions pour amendes et pénalités				-
Provisions pour pensions et obligations similaires				-
Provisions pour impôts	20 200,73	13 175,25	20 200,73	13 175,25
Provisions pour grosses réparations	-			-
Autres provisions pour risques et charges	-			-
Total I	20 200,73	13 175,25	20 200,73	13 175,25
Provisions pour dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	114 088,49	124 654,08	114 088,49	124 654,08
Autres provisions pour dépréciations				
Total II	114 088,49	124 654,08	114 088,49	124 654,08
TOTAL GENERAL	134 289,22	137 829,33	134 289,22	137 829,33
Dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles	137 829,33	134 289,22	

PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs débiteurs	6 188,40	620,00
Créances clients et comptes rattachés	1 607 865,96	1 231 175,62
Autres créances	83 903,75	11 390,19
Total	1 697 958,11	1 243 185,81

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	31/12/2025	31/12/2024
<i>Clients et comptes rattachés</i>	<i>1 607 865,96</i>	<i>1 231 175,62</i>
411 Clients	183 743,37	207 701,43
416 Clients créances douteuses	137 699,25	114 088,49
491 Provision créances douteuses	- 124 654,08	- 114 088,49
4181 Clients factures à établir / public	580 820,22	751 354,59
4182 Clients factures à établir / privé	830 257,20	272 119,60
<i>Autres créances</i>	<i>83 903,75</i>	<i>11 390,19</i>
409800 RRR à obtenir, avoirs non reçus	-	-
421 Personnel rémunérations dues	-	-
425 Personnel avances et acomptes	1 231,10	1 225,57
431 Sécurité sociale		
4374 Assedic		
4387 Produits à recevoir	1 034,76	2 164,62
44112 Subvention Région Investissements		
4417 Subvention de fonctionnement Région	40 137,89	
443200 Aide au permis	41 500,00	4 000,00
447110 Taxe sur les salaires		
46781 Autres compte débiteurs		
4687 Produits à recevoir	-	4 000,00

CHARGES A PAYER

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2025	31/12/2024
419100 Clients créditeurs	55 261,51	28 896,32
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 940 963,44	9 265 993,12
Autres dettes	781 779,76	926 457,76
Total	9 778 004,71	10 221 347,20

DETAIL DES CHARGES A PAYER

	31/12/2025	31/12/2024
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	<i>8 940 963,44</i>	<i>9 265 993,12</i>
401 Fournisseurs	8 570 598,71	8 921 954,49
4081 Fournisseurs factures non parvenues	370 364,73	344 038,63
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	<i>478 117,23</i>	<i>489 741,88</i>
421 Personnel	3 524,61	-
4282 Dettes provisionnées pour congés payés	124 959,14	114 676,30
4286 Autres charges à payer	56 472,61	76 846,52
431 Sécurité sociale	121 490,00	102 691,00
4372 Mutuelle	3 420,48	15 121,43
4373 Caisse de retraite et de prévoyance	35 215,97	36 972,79
4375 Formation professionnelle	10 998,64	8 169,15
4382 Charges sociales sur congés à payer	41 513,77	52 076,56
4386 Autres charges à payer	80 522,01	83 188,13
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	<i>13 923,72</i>	<i>11 888,51</i>
404 Fournisseurs d'immobilisations	13 923,72	11 888,51
<i>Etat et autres collectivités</i>	<i>40 856,31</i>	<i>45 408,87</i>
44121 Sommes venant en exo de la taxe d'app	-	-
44123 Taxes parafiscales non utilisées		
4417 Subvention conventionnelle régionale		
4421 Impôts prélevement à la source	6 903,00	5 424,00
44711 Taxe sur les salaires	22 707,00	29 664,00
4482 Charges fiscales sur congés à payer	11 246,31	10 320,87
<i>Autres dettes diverses</i>	<i>248 882,50</i>	<i>379 418,50</i>
46782 autres comptes créditeurs	1 688,00	1 688,00
4686 Charges à payer	247 194,50	377 730,50

PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation	986,67	282 864,27
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	986,67	282 864,27

Charges constatées d'avance	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation	88 573,23	71 663,99
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	88 573,23	71 663,99

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

Nature des charges à répartir sur plusieurs exercices	Montant net	Durée d'amort. restant à courir
NEANT		
Total	-	

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

La contribution forfaitaire financière

La contribution est calculée la base des effectifs et des heures maquette de chaque année universitaire du 01/09/N au 31/08/N+1. Elle est comptabilisée dans le compte 604000 avec une répartition de 8/12e de la contribution 2024/2025 pour la période de janvier à août 2025 et pour 4/12e de la contribution 2025/2026 pour la période de septembre à décembre 2025.

Les droits d'inscription

Le CFA des Universités contribue au financement des formations en prenant en charge les droits d'inscription des apprentis pour chaque année universitaire. La répartition sur les exercices comptables, pour être en adéquation avec la comptabilisation de la contribution et des prestations de formation, est de 4/12e et 8/12e sur les 2 années civiles concernées.

Le personnel universitaire

Les dépenses relatives au personnel pris en charge par le CFA sont comptabilisées dans le compte 621 « personnel détaché ».

Les produits financiers

La trésorerie en lien avec le fonds de roulement a généré un produit financier de 211 750€ avant impôt société de 34 638 €.

Il s'agit de placements totalement sécurisés

Tableaux ci-joint :

- Répartition du chiffre d'affaires
- Charges et produits exceptionnels et transfert de charges
- Crédit-Bail

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRE

	31/12/2025	31/12/2024
Prestations formation / secteur privé - OPCO	18 230 082,65	18 566 834,59
Prestations formation / secteur privé - entreprise	1 017 618,78	669 761,33
Prestations formation /secteur public - CNFPT	275 730,74	481 794,98
Prestations formation /secteur public - entreprise	1 923 625,61	1 667 868,52
Prestation référent mobilité internationale	3 500,00	-
Prestation de formation - activité hors apprentissage	8 300,00	-
Total	21 458 857,78	21 386 259,42

DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

	31/12/2025	31/12/2024
671 Charges exceptionnelles sur op de gestion	-	1 464,35
6714 créances irrécouvrables		
672 charges sur exercices antérieurs	-	5 505,25
675 Valeurs comptables él actif cédés Immo corporelles	-	-
678 Autres charges exceptionnelles		
Total	-	6 969,60

DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

	31/12/2025	31/12/2024
<i>Sur opération de gestion</i>	-	1 933,14
771 Produits exceptionnels sur opération de gestion	-	1,14
772 Produits sur exercices antérieurs	-	1 932,00
<i>Sur opération en capital</i>	-	169 338,23
775 Produits des cessions éléments d' actif	-	-
777 Quote part des subventions versée au résultat	-	169 338,23
778 Autres produits exceptionnels		
Total	-	171 271,37

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts de charges	Montant
Indemnités prévoyance	-
Transition pro	-
ASP - aide gouvernementale contrat d'apprentissage	-
Formation - AKTO	-
Avantages en nature voiture	-
Agefiph	-
Total	-

CREDIT BAIL
(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 53)

Postes du bilan	Valeur d'origine	Dot théoriques aux amort.		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrains						
Constructions						
Installations techniques et mat. Industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

Redevances restant à payer						
Postes du bilan	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans	Total	Prix d'achat résiduel	Montant pris en charge dans l'ex.
Terrains						
Constructions						
Installations techniques et mat. Industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Total						

5) AUTRES INFORMATIONS

5.1 Ressources non utilisées à la clôture de l'exercice

Aucune en 2025.

5.2 Clés de répartition

Les charges de l'Association gestionnaire ont été affectées au niveau de la comptabilité analytique dans un poste à part. Dans la comptabilité générale, il n'y a pas de dissociation des charges de fonctionnement entre le CFA et l'Association gestionnaire.

Le CFA des Universités a mis en place une comptabilité analytique en vue de définir des coûts par formation et par apprenti. Les charges, lorsqu'elles sont identifiables sont affectées directement à la formation concernée. Les autres charges indirectes sont imputées selon des clés de répartition (nombre d'apprentis pondéré).

Le CFA des universités adressera à France compétences, un coût analytique apprenti par formation suite aux comptes financiers 2025.

5.3 Comptes de liaison

Compte tenu d'une comptabilité unique pour le CFA et l'association gestionnaire, il n'a pas été utilisé de compte de liaison.

5.4 Activités annexes

Le CFA des Universités Centre-Val de Loire n'a pas d'autre activité que l'apprentissage.

5.5 Informations relatives aux constructions

Le CFA des Universités Centre-Val de Loire est présent sur l'Université d'Orléans et sur l'Université de Tours ainsi que sur l'ESAD. Les formations sont dispensées dans les composantes situées à Tours, Orléans, Bourges, Blois, Chartres, Issoudun et Châteauroux ainsi qu'à l'ESAD d'Orléans.

C'est un CFA « sans mur ». Il est basé géographiquement :

- dans les locaux de l'IRD sur le campus universitaire d'Orléans pour les services généraux basés au siège social ;
- dans des locaux privés à Tours pour le site administratif ;
- dans les composantes pour la gestion des relations apprentissage.

Un loyer et des charges sont payés pour le siège social et le site administratif.